

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE 2023-2024

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE D'ARCHITECTE

STAGIAIRE :

Date de début de formation: 18 septembre 2023

Date de fin de formation : 31 mai 2024

CYCLE MASTER - année 1

UE*	Thèmes enseignés	Intervenants	Coeff.	ECTS	Heures	
SEMESTRE 7	UE 1 ARCHITECTURE			10	110	
	ENSEIGNEMENTS	Construction (intégré au studio architecture)	F. Devaux	1	12	
		Projet architectural et urbain	F. Devaux / A. Rousseau	5	110	
	UE 2 SCIENCES, TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT			3	50	
	ENSEIGNEMENTS	Rénovation énergétique des bâtiments	C. Corradino	1	30	
		Informatique : la pratique du BIM	M. Monceaux / F. Chamero	1	20	
	UE 3 THÉORIE, ESPACE ET SOCIÉTÉ				3	44
	ENSEIGNEMENTS	Histoire de l'art et de l'architecture	T. Guuinic	1	12	
		Théorie, enjeux urbains, planification	S. Jannin / P. Buffard / C. Orsingher / V. Salignac / N. Roubieu	1	12	
		Langues	E. Ruiz / J. Cole	1	20	
UE 4 ART ET REPRÉSENTATION				2	16	
ENSEIGNEMENTS	Pratiques plastiques	M. Devillers	1	16		
SEMESTRE 8	UE 1 ARCHITECTURE			10	89	
	ENSEIGNEMENTS	Séminaire	non défini	2	9	
		Projet architectural et urbain 2	non défini	5	80	
	UE 2 SCIENCES, TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT			3	50	
	ENSEIGNEMENTS	Les modes de construction : bois, terre, paille	P. Le Quer / B. Azmayesh	1	30	
		Informatique : la pratique du BIM	M. Monceaux / F. Chamero	1	20	
	UE 3 THÉORIE, ESPACE ET SOCIÉTÉ				3	44
	ENSEIGNEMENTS	Histoire de l'art et de l'architecture	F. Villemur	1	12	
		Préparation mémoire professionnel	S. Bosc / L. Ravoux	1	12	
		Langues	E. Ruiz / J. Cole	1	20	
UE 4 ART ET REPRÉSENTATION				2	16	
ENSEIGNEMENTS	Pratiques plastiques	M. Devillers	1	16		
419 heures de formation - 36 ECTS						
1 semaine / mois au S7 puis 2 à 3 jours / mois au S8 selon le calendrier universitaire des formations, de 8h00 à 19h30 selon les emplois du temps						

PUBLIC

Le cycle de formation professionnelle continue conduisant au diplôme d'état d'architecte est ouvert, dans la limite d'un effectif maximum de stagiaire fixé par le ministre chargé de l'architecture, à tous les titulaires du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence, ou équivalent en application d'une réglementation nationale, et qui justifient de l'exercice d'une activité professionnelle antérieure sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'études d'une durée équivalant à au moins trois années à temps plein

PRE-REQUIS

Avoir obtenu son diplôme diplôme d'étude en architecture valant grade de licence

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée par des enseignants titulaires ou contractuels spécialisés dans un champ disciplinaire. Les enseignements ont lieu en présentiel mais peuvent, à titre d'exception, être dispensés en distanciel. L'établissement a mis à disposition de la formation un atelier de projet qui permet aux enseignants d'intervenir par petit groupe et une salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran tactile. Les stagiaires ont accès aux supports de cours aux fiches pédagogiques sur l'intranet de l'établissement. Ils bénéficient également de l'ensemble des ressources de l'établissement tels que l'atelier d'impression, l'atelier de fabrication numérique, l'atelier maquette ou encore la médiathèque.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Maîtriser:

- > une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecte
- > la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs faire fondamentaux
- > la compréhension critique du processus d'édification dans leurs divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations se font sous forme de rendu projet pour le studio d'architecture et de contrôle continue ou de dossier pour autres enseignements.